

**M. Horner:** Je ne pourrais pas faire croire cela à mes électeurs, d'après le député. Je pourrais les convaincre de cela beaucoup plus facilement que de la clôture dont il est question ici. Il importe d'améliorer le texte d'une mesure législative si mal rédigée. Le gouvernement nous a présenté des bills omnibus qui englobaient trop de sujets, qui étaient mal rédigés. C'est pourquoi il lui a fallu présenter de temps à autre des amendements, pour faire adopter ces projets de loi à la Chambre des communes.

La comparaison établie par le député de Sudbury entre le Parlement du Canada et le Parlement britannique ne tient pas debout. Environ 630 députés sont élus au Parlement britannique. Le gouvernement y administre un pays que n'importe laquelle de nos provinces pourrait contenir, exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard. Vous voyez la différence. Notre pays est immense. Il s'étend du Pacifique à l'Atlantique. C'est une mosaïque régionale et c'est pourquoi il est d'autant plus important pour nous de protéger notre liberté de parole dès qu'un gouvernement la menace, quel que soit ce gouvernement.

Le ministre de la Justice a fait certaines remarques intéressantes. Il a dit que le bill n'est pas parfait. Il a également accusé l'opposition de bouleverser l'économie partout au pays en retardant l'adoption du bill. L'adoption du bill dans sa forme actuelle bouleversera tout le pays les dix prochaines années parce que d'innombrables causes iront devant les tribunaux. Les contribuables tenteront de déterminer la signification du bill et ils voudront en connaître l'interprétation des divers articles.

Dans un discours prononcé à Vancouver le 18 novembre sur le projet de loi de l'impôt sur le revenu, le ministre du Revenu national (M. Gray), chargé d'interpréter les articles de la loi et de percevoir l'impôt, faisait l'observation suivante:

Avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, la nécessité croissante éprouvée par le contribuable d'obtenir des décisions et des interprétations exigera davantage du personnel restreint affecté à cette tâche.

Il a poursuivi en disant:

Je m'inquiète du problème qu'entraînera l'embauche du personnel supplémentaire nécessaire.

A mon avis et ce n'est un secret pour personne, la véritable confusion commencera lorsque le bill entrera en vigueur. De nombreux litiges et de nombreuses causes seront soumis aux tribunaux pour obtenir une interprétation de la signification exacte des articles du bill. La confusion sera sans aucun doute très grande. Le ministre de la Justice a raison de dire que le pays s'inquiète du sort du projet de loi fiscal et de l'application de l'impôt sur les gains de capital. La seule façon d'atténuer ou de supprimer cette inquiétude, c'est que le gouvernement adopte la solution mise de l'avant par le chef de l'opposition (M. Stanfield). Qu'on divise le bill, que l'on adopte les articles qui portent sur la hausse des exemptions et sur les diminutions d'impôt et que l'on étudie le reste plus tard, une fois que ces dispositions auront été débattues à fond, remaniées et acceptées par les provinces.

Lors de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu à Ottawa il y a deux semaines et à laquelle a assisté le premier ministre (M. Trudeau), cinq provinces ont déclaré que, sous sa forme actuelle, le bill ne devrait pas être mis en vigueur maintenant. Ils ont dit qu'il était trop compliqué, qu'ils ignoraient comment il s'intégrerait dans les structures fiscales des provinces. Pour peu qu'il croit dans le fédéralisme coopératif, le gouvernement devrait tenir compte des vues de cinq provinces, qui représentent bien au-delà de 50 p. 100 de la population, lorsqu'elles deman-

dent de suspendre l'étude du bill. Mais nous avons un gouvernement qui n'attache aucune importance aux vœux des provinces; il en résulte donc une confusion et une inquiétude générales au pays.

• (4.10 p.m.)

Certains députés affirment qu'il faut prendre une décision, que du fait qu'ils ont été élus le 8 juin 1968, ils ont le droit d'agir à leur guise. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas dans un Parlement responsable. Le gouvernement peut administrer le pays, mais lorsqu'il s'agit de nouvelles mesures fiscales, il doit les soumettre au Parlement, il est comptable au Parlement. De même, si l'on croit qu'il y a obstruction systématique, tous les députés de l'opposition finissent par devoir en rendre compte au peuple. Voilà ce qu'on entend vraiment par un gouvernement responsable.

Si les ministres s'imaginent qu'il leur suffira, lors des prochaines élections, de parcourir le pays, de donner des bisés à quelques bambins et de faire quelques plongeurs spectaculaires pour gagner l'appui de la population, ils se leurrent grandement. Les Canadiens en ont soupé de l'arrogance et il n'est pas nécessaire que le gouvernement en manifeste davantage. Lors des prochaines élections, il leur faudra des preuves de l'existence d'une politique coordonnée, un exposé précis des intentions du gouvernement.

Où est le ministre des Finances? Où était-il pendant le débat? Il ne se trouvait pas ici. Et, selon les journaux, il n'y sera pas durant les prochaines élections. Où est le premier ministre? Il a quitté la Chambre peu de temps après les premières interventions. La lutte est-elle trop chaude pour lui? Son secrétaire parlementaire est ici, mais la seule responsabilité qui lui incombe c'est d'empêcher le premier ministre de faire des gaffes, ce qu'il n'a pas réussi à faire lorsqu'il l'a accompagné en Russie. Ces ministres sont absents de la Chambre. Ils ne veulent pas participer aux travaux du Parlement. Ils croient avoir le droit suprême de gouverner et d'agir à leur guise.

L'imposition de la clôture me convainc et convaincra tous les Canadiens que le gouvernement se croit investi d'un droit divin de gouverner et qu'il peut continuer à le faire peu importe les conséquences. Son attitude rappelle quelque peu celle de Joey Smallwood à Terre-Neuve. Le gouvernement pense tout à fait comme lui. Il avait songé à déclencher des élections l'automne dernier, mais il s'en est abstenu car il a commencé à s'inquiéter un peu—pourrait-il rendre les États-Unis responsables de tous nos maux? Son bill fiscal sera apparemment adopté après la clôture, mais ses ennuis commenceront. Il ne déclenchera pas non plus des élections l'an prochain; il ira jusqu'à la limite et alors le premier ministre trouvera quelque prétexte pour ne pas en déclencher du tout. Il découvrira qu'une des dix provinces a des difficultés et refusera ensuite de déclencher des élections. Pour l'instant, cependant, c'est un gouvernement arrogant qui a recouru à la clôture pour imposer sa volonté.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je veux faire un bref rappel à l'article 37(1) du Règlement. Au cours de mon intervention cet après-midi entre 2 h 40 et 2 h 50, j'ai dit à plusieurs reprises que si la motion était adoptée, les votes à la fin de l'étude en comité plénier auraient lieu à 5 h 45 mercredi. Je me fondaient évidemment sur la supposition que nous consacrerions quatre autres jours au débat. Toutefois, après une lecture attentive de la motion, je me rends compte que les quatre